



Document d'objectifs du Site Natura 2000 « FR9400617 Dunes de Prunete- Canniccia »

Procès-verbal du groupe de travail du 16.06.2014

ORDRE DU JOUR :

Présentation et échanges sur les fiches mesures et sur la charte Natura 2000

PRESENTS :

Nom, Prénom	Organisme / structure	Coordonnées
Leccia Sébastien	OEC	Sebastien.Leccia@oec.fr 04.95.48.11.78
Sorba Laurent	OEC	Laurent.Sorba@oec.fr 04.95.48.11.79
Moneglia Pasquale	ENDEMYSS	moneglia@endemys.com
Eyherabide Sophie	DDTM 2B	sophie.eyherabide@haute-corse.gouv.fr 06.95.32.97.98
Greco Ange Toussaint	Mairie de Cervione, 1 ^{er} adjoint	mairie@cervione.com angetgreco@yahoo.fr
Nicolai Marc Antoine	Président de la CCCV et maire de Cervione	mairie@cervione.com 04.95.38.47.39
Rubecchi Eric	Chargé de mission de la CCCV	rubecchi@gmail.com 04.95.38.47.39

Début de la réunion : 10 h

Fin de la réunion : 12 h

Introduction de la réunion par le président de la communauté de communes de Costa Verde.

1 PRESENTATION ET ECHANGES SUR LES FICHES MESURES ET SUR LA CHARTE NATURA 2000

1.1 PRESENTATION ET ECHANGES SUR LES FICHES MESURES

Fiche A1-1 :

Il est précisé que le permis de construire de la STEP est acquis. Il y a eu un recours contentieux contre le permis de construire du fait de la localisation du projet. Le début des travaux est prévu en septembre 2014 s'il n'y a aucun recours juridique.

Il est demandé de rappeler l'importance du projet et que cette fiche soit en priorité 1.

De plus, le titre devra être modifié pour que soit inscrit « Réaliser la STEP et suivi de la qualité des eaux ». Mr. Nicolai indique que des analyses d'eaux sont prévues dans le cadre de l'exploitation de la STEP.

Fiche A2-1 :

La question du réensablement de la plage en particulier aux endroits où se situent les activités humaines se pose.

Il est indiqué que les ganivelles sont à 35 € du mètre linéaire, il faut indiquer le prix approximatif dans la mesure.

L. Sorba demande s'il y a un ramassage des déchets que la mer ramène sur la plage. La CCCV affirme qu'un ramassage des déchets est réalisé en début de saison estivale et qu'un contrat d'entretien est passé avec une entreprise pendant toute la saison estivale.

→ Rajouter une mesure de gestion « Ramassage des déchets apportés par la mer tout en préservant les laisses de mer »

Fiche A2-2 :

– Chiffrer la mesure.

– L'arrachage des griffes de sorcière ne doit être réalisé que si une revégétalisation ou toute autre opération de protection du sol mis à nu est possible et prévu.

–Rajouter dans la mesure, la nécessité d'élaborer un diagnostic précis des actions à mettre en œuvre.

Fiche A2-3 :

Il est souligné que la présence d'écogardes est plus efficace que le financement d'aménagements souvent inopérants.

S. Eyherabide indique qu'il faut que l'interdiction de circulation des engins motorisés relève de la police du maire suivant le classement de la voie. L'interdiction de circulation des engins motorisés doit être mentionnée dans la charte Natura 2000 du site. La charte Natura 2000 devra comporter une fiche sur les activités de loisirs motorisés.

Fiche A3-1 :

Noter qu'il est nécessaire d'obtenir l'accord des propriétaires pour réaliser les études.

Revoir le coût et modifier la maîtrise d'œuvre.

Action A4-1 :

Une réflexion est réalisée concernant le renforcement du statut de protection de Caniccia par un APPB.

Action A5-1 :

Il est suggéré de prendre modèle sur les éco-gardes mis en place dans la vallée du Fangu. Financement Etat, région et CCCV.

La DDTM indique que la patrouille équestre de la garde républicaine sera sur le territoire durant la période estivale. Il faudra voir si elle est mobilisable sur le site Natura 2000.

Fiche B1-1 et 2 :

Prévoir et favoriser les visites sur le site. Problème de la personne référente du site pour animer les sorties scolaires.

La sensibilisation doit répondre à Pourquoi un site Natura 2000 ? Qui gère ? Quel est l'historique du site ?

Il doit être ajouté une sensibilisation naturaliste.

Création d'un film de présentation du site.

1.2 PRESENTATION ET ECHANGES SUR LA CHARTE NATURA 2000

Concernant le camping sauvage, Mr. Le président de la CCCV mentionne que des arrêtés municipaux sont en projet.

S. Eyherabide demande à ce que des explications sur la mise en œuvre de la charte soient ajoutées dans le document, notamment les modalités d'adhésions et les pièces constitutives du dossier. Il est également demandé de préciser les engagements/recommandations qui sont réglementaires.

2 QUESTIONS DIVERSES

La CCCV demande des explications sur le financement des actions dans le cadre de l'animation.

S. Leccia explique que les financements proviennent du FEADER et du FEDER. Il précise que le futur PDRC indiquera les financements Natura 2000.

La CCCV indique qu'ils sont prêts à faire des efforts mais si les partenaires ne suivent pas l'implication de la CCCV sera difficile. Il demande une simplification des financements croisés.

3 RELEVÉ DE DECISIONS

→ Apporter les modifications aux documents suivant les échanges du groupe de travail.

4 PROCHAINES ECHEANCES

→ Programmer la réunion du comité de pilotage fin juillet 2014.